

Délibération n°2024-001 du Conseil d'administration du 12 mars 2024 relative à l'adoption du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 28 novembre 2023

Membres du Conseil d'administration : 37

Membres présents et représentés au début de la séance : 32

Vu les articles L345.1 à L345.7 du code de la recherche créés par l'article 17 de la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur,

Vu les articles D345.1 à D345.17 du code de la recherche créés dans le chapitre V du Titre IV du Livre III du décret n°2023-1321 du 27 décembre 2023 portant partie réglementaire du code de la recherche,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide

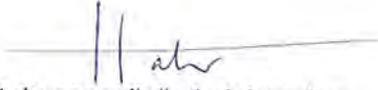
Article 1 :

Le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 28 novembre 2023 joint à la présente délibération est adopté.

Votes pour : 31

Votes contre : -

Abstention : 1


Le Président du conseil d'administration
Pierre-Paul Zalio

Publicité et modalités de recours :

Affichage le	12/03/	2024
Publication au registre des actes de l'Établissement le	12/03/	2024
Transmission au contrôle de légalité le	12/03/	2024
Délibération certifiée exécutoire le	27/03/	2024

Aux termes des articles R421-1 et suivants du Code de la justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil.

Procès-verbal n°30 de la séance du conseil d'administration du 28.11.2023

Réuni en présentiel
De 9h40 à 11h45

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public Campus Condorcet s'est réuni le mardi 28 novembre 2023 à 9h40 en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre-Paul Zalio.

Membres du Conseil d'administration présents :

Établissements membres

Mme Annick ALLAIGRE	Présidente de l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
M. Fabrice BOUDJAABA	Représentant du Président du CNRS
Mme Michelle BUBENICEK	Directrice de l'École Nationale des Chartes
Mme Aline DESESQUELLES	Directrice par intérim de l'Institut National d'Études démographiques
M. Christophe FOUQUERÉ	Président de l'Université Paris Sorbonne Nord
M. Philippe GERVAIS-LAMBONY	Président de l'Université Paris-Nanterre
M. Romain HURET	Président de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales
Mme Christine NEAU-LEDUC	Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Personnalités qualifiées

M. Christian HENRIOT	Professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Aix-Marseille – Personnalité qualifiée
Mme Anastasia ILINE	Conseillère référendaire à la Cour des comptes – Personnalité qualifiée
Mme Hélène RUIZ FABRI	Directrice de l'Institut Max Planck Luxembourg – Personnalité qualifiée
M. Pierre-Paul ZALIO	Président de l'Établissement public Campus Condorcet – Personnalité qualifiée

Représentants de l'État

Mme Johanna ETNER

Cheffe du secteur Sciences de l'Homme et de la Société –
Représentante de l'État

Mme PAGES – EL KAROUI

Conseillère Prospective et Stratégie - Représentante de l'État

Représentants des collectivités

Mme Katy BONTINCK

Conseillère métropolitaine – Métropole du Grand Paris

Représentants des enseignants-chercheurs

M. Jonathan MARIE

Membre élu 'enseignants-chercheurs'

M. Régis SCHLAGDENHAUFFEN

Membre élu 'enseignants-chercheurs'

Représentants des professeurs

Mme Camille GOIRAND

Membre élue 'professeurs'

M. Fabrice VIRGILI

Membre élu 'professeurs'

Représentants des autres personnels EPCC

M. Gérald GÉNIAUT

Membre élu 'autres personnels'

Mme Stéphanie SANGAY

Membre élue 'autres personnels'

Représentants des autres personnels établissements membres

M. Thomas JEAN-JOSEPH

Membre élu 'autres personnels'

Représentants des étudiants

M. Michel MENA

Membre élu 'étudiant'

Pouvoirs donnés :

Établissements membres

M. Antonin COHEN

Président de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme
Pouvoir donné à M. Romain HURET

M. Michel HOCHMANN

Président de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes
Pouvoir donné à Mme Michelle BUBENICEK

M. Daniel MOUCHARD

Présidente de l'Université Sorbonne Nouvelle
Pouvoir donné à Mme Christine NEAU-LEDUC



Personnalités qualifiées

M. Jean-François CHOUGNET	Directeur Général Lille3000 – Personnalité qualifiée Pouvoir donné à M. Romain HURET
Mme Marie ZINS	Professeur des universités – praticien hospitalier à l'Université Paris Cité – Personnalité qualifiée Pouvoir donné à M. Pierre-Paul ZALIO

Représentants des collectivités

M. Éric LEJOINDRE	Maire du 18 ^{ème} arrondissement de Paris Pouvoir donné à M. Pierre-Paul ZALIO
-------------------	--

Représentants des autres personnels établissements membres

Mme Laure CHRISTOPHE	Membre élue 'autres personnels' Pouvoir donné à M. Gérald GENIAUT
----------------------	--

Représentants des étudiants

M. Abdoulaye DIALLO	Membre élu 'étudiants' Pouvoir donné à M. Michel MENA
M. Raman YUDZITSKI	Membre élu 'étudiant' Pouvoir donné à M. Michel MENA

Excusé-es :

Personnalités qualifiées

M. Patrick GILLI	Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche – Personnalité qualifiée
------------------	--

Représentants des collectivités

M. Geoffrey CARVALHINHO	Conseiller régional, Région Île-de-France
Mme Ling LENZI	8 ^{ème} Vice-présidente, Plaine commune en charge du projet Condorcet
Mme Marie-Françoise MESSEZ	14 ^{ème} Maire-adjointe de la Ville d'Aubervilliers

Représentants des étudiants

M. Alexis BORSTCHIK	Membre élu 'étudiants'
---------------------	------------------------



Assistaient en outre à la séance :

Monsieur François TAVERNIER, Directeur général de l'Établissement public Campus Condorcet

Monsieur Pascal PAIN, Agent comptable de l'Établissement public Campus Condorcet

Madame Nathalie MAYET, Directrice des affaires générales de l'Établissement public Campus Condorcet

Madame Stéphanie GROUDIEV, Directrice de l'Humathèque

Monsieur Antoine ASTORG, Directeur des affaires financières de l'Établissement public Campus Condorcet

Monsieur Yohan BIHAN, Chargé d'études – affaires institutionnelles de l'Établissement public Campus Condorcet

Madame Hélène MONDER, Assistante de direction à la Direction des affaires générales de l'Établissement public Campus Condorcet

Monsieur Jean-François DAGUES, Contrôleur budgétaire DRFIP

Madame Sylvie BRUNET, Sténotypiste

Pierre-Paul ZALIO, président ouvre la séance à 9 heures 40 en souhaitant la bienvenue aux administrateurs présents, notamment à Madame Anastasia ILINE qui rejoint, en présentiel, le Conseil d'administration et à Mesdames Delphine PAGES-ELKAROUI et Johanna ETNER, nouvelles représentantes de l'État.

Anastasia ILINE indique être une ancienne élève de deux membres du Campus Condorcet, puisqu'elle est archiviste paléographe de l'École des Chartes et docteure en histoire de l'EHESS. Elle est à ce jour magistrate à la Cour des comptes et sera ravie de participer aux débats portant notamment sur des sujets qui lui tiennent à cœur, comme les enjeux internationaux.

Pierre-Paul ZALIO, président signale aussi, parmi les personnes qui n'ont pas pu se rendre disponibles, l'arrivée au Conseil d'administration de Michel HOCHMANN, Président de l'École Pratique des Hautes Études.

Le Président fait état des pouvoirs.

1. Adoption du compte rendu de la séance du 4 juillet 2023

Le compte rendu de la séance du 4 juillet 2023 est approuvé à la majorité (4 abstentions).

Delphine PAGES-EL KAROUI participant pour la première fois au conseil d'administration indique s'abstenir car non présente pour ce vote. Elle en profite pour se présenter : elle prend le relais d'Antonin COHEN qui représentait auparavant la DGESIP. Elle est conseillère prospective et stratégie à la Mission prospective de la DGESIP. Elle est par ailleurs professeure de géographie du monde arabe à l'Inalco. Elle ajoute qu'elle aura à cœur de défendre ce beau projet qu'est le Campus Condorcet. En se plongeant dans les dossiers de préparation, elle a eu le plaisir de voir à quel point une très belle dynamique était enclenchée. Elle souhaite d'ores et déjà féliciter les équipes de l'EPCC.

Johanna ETNER n'était pas présente non plus au CA du 4 juillet dernier. Elle indique qu'elle représente la DGRI, qu'elle est cheffe de secteur Sciences de l'Homme et de la Société. Elle remplace Magali REGHEZZA-ZITT. Par ailleurs, elle est professeure d'économie à l'Université Paris-Nanterre.

Thomas JEAN-JOSEPH remplace Francine FILOCHE qui a réussi un concours et qui a fait une mobilité dans ce cadre. Il précise qu'il travaille au siège du CNRS, à l'Institut Écologie et Environnement, et qu'il représente le SNTES-UNSA.

2. Points d'actualité

Pierre-Paul ZALIO, président propose de rappeler les événements saillants qui ont eu lieu sur le campus depuis le dernier conseil d'administration du 4 juillet dernier.

(Arrivée de Mme Christine NEAU-LEDUC à 9 heures 50.)

Trois informations majeures se démarquent :

- 1) la validation ministérielle des orientations générales du projet de l'établissement. Il faudra désormais les traduire dans le cadre d'un contrat pluriannuel, avec un calendrier et l'adossement des chantiers retenus à des moyens soient existants, soient à abonder.
 - 2) la fin de la mission d'audit de l'IGESR par Jean-Pascal BONHOTAL et Marie-Odile OTT quant à la capacité de l'EPCC à assumer le déploiement de son autonomie de gestion. Leur rapport a été remis début septembre au ministère et nous attendons de recevoir la version définitive validée. Il faut maintenant établir avec chacun des établissements le processus par lequel, au début de l'année 2024, sera mise en acte la fin des mises à disposition, avec l'impact sur le dispositif des cotisations et remboursements entre les établissements membres et le Campus Condorcet.
 - 3) l'enclenchement concret de la phase 2. Le 11 juillet dernier, quatre agences d'architectes ont été sélectionnées lors de la première phase du jury de sélection de la maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment siège de l'École Pratique des Hautes Études. Le travail s'est poursuivi de manière approfondie et productive sur la programmation du bâtiment 2 de l'EHESS et la FMSH. Le ministère a en outre fixé le montant de cette opération à 125 M€. .
- 1) Il rappelle que le projet d'établissement est structuré en trois axes, à partir desquels il signale quelques éléments d'actualités : Au chapitre « Construire et faire campus » : le concours EPHE, le déploiement imminent d'une nouvelle signalétique sur le campus, la réouverture de l'espace associatif et culturel et la réflexion ouverte pour en repenser les usages. D'ores et déjà, l'EAC est ouvert, avec des activités associatives à la fois du territoire et d'intérêt national (Union des étudiants exilés), mais aussi connecté aux activités des résidents, des étudiants et des personnels du campus. Les élections étudiantes vont avoir lieu le 15 décembre 2023. La Commission des doctorants s'est une nouvelle fois réunie le 19 octobre 2023. La réunion des directeurs d'unité a eu lieu le 24 octobre 2023. De plus, une réunion publique a été organisée sur la thématique du « campus vert et ouvert », à laquelle le Président a rappelé des engagements comme l'inscription du jardin potager dans une parcelle non constructible, le programme de végétalisation et, autant que possible, le programme d'allègement des dispositifs visibles de sûreté.
 - 2) Au chapitre « Appuyer et animer les coopérations entre les membres » : le lancement de l'appel à candidatures pour l'occupation des espaces disponibles au sein de l'Hôtel à projets, avec un examen des réponses par le Conseil scientifique début 2024. Dans le bâtiment éponyme, sur 150 postes de travail dédiés à la fonction HAP, 43 de ces postes sont libres. Le retour des candidatures est prévu le 6 décembre. Il est aussi à signaler des actions qui ont été menées pour accompagner la transition de la ComUE Paris Lumières, avec notamment l'intégration du Collège international de philosophie.
 - 3) Au chapitre « Positionner Condorcet comme un campus au service de toutes les SHS » : la réponse du Campus Condorcet à l'appel à manifestation d'intérêt pour le portage de l'infrastructure de recherche (IR*) CollEx-Persée. L'EPCC sera auditionné, ainsi que les deux autres candidats en compétition (la BNU de Strasbourg et Sciences-Po) le 29 novembre prochain par le ministère. En outre, l'obtention de la labellisation *Ateliers de la donnée* est un très beau signal envoyé au Campus. Il est aussi à noter l'avancée de la préparation du Festival « Printemps des Humanités » qui aura lieu du 21 au 23 mars 2024. Trois jours seront consacrés à la thématique : « Prendre soin », notamment autour des enjeux de santé et de démocratie. Le programme est en cours de consolidation. Enfin, le lancement d'Uxil qui a été une œuvre collective et propose un programme de séminaires d'académiques et d'artistes en exil.

Outre ces faits marquants, le foisonnement de la programmation à la rentrée est à remarquable. *En 2023, plus de 800 événements se sont déroulés au Campus Condorcet, qu'il s'agisse de congrès, de colloques, de journées d'études, de séances de cinéma avec un débat, ou d'expositions. Pour mémoire, l'an passé à la même période on dénombrait 300 événements. Parmi les événements on peut citer :

- la 5^{ème} journée scientifique de l'Institut Convergences Migrations : Migrations et changement climatique.
- l'exposition de l'Ined : 8 milliards d'humains... et après ?
- Huma-Num, retour sur les 10 ans de cette infrastructure.
- la journée des Études aréales – Les GIS Asie, Études africaines en France, Moyen-Orient et mondes musulmans ont fêté leurs 10 ans sur le Campus Condorcet.
- les journées nationales du management 2023.
- la conférence inaugurale Toqueville Fullbright Chair.
- l'initiative portée par deux unités du CNRS, l'IHTP et l'IRHT, sur les métiers de la Recherche, pour permettre la valorisation et la diffusion de la culture scientifique à un jeune public par le biais d'une exposition photographique. A noter qu'elle a été tout récemment lauréate dans le cadre d'un prix sur l'attractivité territoriale de Plaine Commune.
- Les 5^{èmes} Rencontres de l'édition en sciences humaines et sociales se sont déroulées en partenariat étroit avec la MSH Paris Nord et en lien avec le Salon du livre des Humanités au mois d'octobre.
- des projets européens, comme COESO et PRO-Ethics, ont établi leurs conférences sur le Campus.
- la conférence de lancement de Coruscant.
- une rétrospective du cinéma tadjik organisée à la fois par le Campus Condorcet, le Musée Guimet, le CETOBaC, qui portait le titre de « Western, poésie, musique ! ».
- l'exposition Figures militantes du sport populaire.

À titre d'informations techniques, la réhabilitation du bâtiment de l'EHESS avance. Les notifications des marchés de travaux sont réalisées.

Concernant le concours pour l'opération EPHE, quatre agences sont donc désormais en concurrence : Chartier Dalix Architectes, Raum, A+ Samueldelmas Architectes Urbanistes, Explorations architecture/Atelier Temenides Architectes. Ces équipes ont comme caractéristique d'avoir un très haut niveau d'expertise sur l'exigence environnementale. Les réponses sont attendues le 11 décembre. Le jury d'avis se tiendra début 2024.

Sur le site Porte de La Chapelle, les travaux avancent conformément au calendrier d'exécution. L'ensemble du sous-sol et la rampe du parking ont été réalisés. La finalisation des parois verticales des niveaux RDC et R+1 est en cours, ainsi que la pose des premiers gradins en béton des amphithéâtres. Les échanges se poursuivent avec les futurs utilisateurs, en premier lieu l'Université Paris 1, mais aussi le Crous de Paris et la Ville de Paris, sur des sujets comme la signalétique, les équipements audiovisuels ou encore les mobiliers.

Sur l'Humathèque, il est à signaler une hausse très nette des entrées et des consultations. La demi-journée « Venez tester votre sujet » organisée à destination des étudiants de master et de doctorat a trouvé son public.

Stéphanie GROUDIEV explique que l'objectif de « Venez tester votre sujet » est d'accompagner, avec les établissements membres, des élèves de master ou de doctorat au début d'une recherche, pour mieux faire connaître les collections, notamment celles des fonds d'archives qui sont assez peu signalées. Tous les créneaux proposés ont été immédiatement réservés, ce qui montre que la formule répond à un véritable besoin. Elle sera néanmoins affinée dans les mois à venir.

Pierre-Paul ZALIO, président signale que des réunions d'information, tournées vers les nouveaux résidents, ont été organisées les 12 octobre et 8 novembre. Beaucoup de progrès restent à faire pour améliorer la réception, l'appropriation et le partage des informations par les résidents.

3. Contribution financière des membres fondateurs prévue par le règlement intérieur pour l'exercice 2024 (vote)

Pierre-Paul ZALIO, président signale que, pour pouvoir adopter le budget rectificatif n°2-2023 et le budget initial 2024, il faut que le Conseil d'administration vote d'abord les contributions financières des membres, notamment au titre du règlement intérieur et au titre des services rendus aux résidents (anciennement vie de campus).

Antoine ASTORG indique que la contribution financière des membres fondateurs prévue par le règlement intérieur s'élève au total à 1 366 468 €. Elle est proposée sans changement au budget 2024 par rapport au budget initial 2023.

François TAVERNIER mentionne que les contributions ont été présentées en Commission des finances, comme le règlement intérieur le prévoit, laquelle réunit les directeurs généraux des services et, le cas échéant, les directeurs des affaires financières. Y sont présentés très en amont, autant que les données peuvent être consolidées, les principaux éléments du budget, dont les différentes contributions soumises aux membres.

Pierre-Paul ZALIO, président précise que ces questions sont aussi évoquées en Bureau, où une présentation de l'ordre du jour du Conseil d'administration est faite, en présence des chefs d'établissement qui sont en partie ici présents.

La délibération 2023-014 relative à la contribution financière des membres fondateurs prévue par le règlement intérieur pour l'exercice 2024 est adoptée à l'unanimité.

4. Contribution des membres pour les services aux résidents de 2024 (anciennement vie de campus) (vote)

Antoine ASTORG relate que la contribution des membres pour les services aux résidents est proposée à 653 925 €, en légère diminution par rapport au budget initial 2023, puisqu'elle était de 752 048 €.

François TAVERNIER rappelle que l'État s'engage à hauteur de la contribution des membres, donc double le montant reçu, ce qui permet au Campus Condorcet de faire financer par les membres uniquement la vie quotidienne des résidents du Campus, les services informatiques et les frais de poste. C'est aussi pourquoi la terminologie a évolué, puisqu'il s'agit moins de vie de campus que de services aux résidents, même si les services aux résidents participent d'une bonne vie de campus.

Pierre-Paul ZALIO, président trouve intéressant de rappeler pour mémoire combien le raisonnement budgétaire était hérité d'une période fondatrice, où l'État par différents mécanismes incitatifs accompagnait des établissements souhaitant se mettre en coopérative dans Campus Condorcet. Mais, à partir du budget 2025, le raisonnement se fera sur un établissement public consolidé, ayant son budget soclé, ses activités et ses projets pluriannuels d'investissement. Et, quand il rendra des services, il aura des contributions.

Jonathan MARIE se demande comment il est possible, dans une période d'augmentation des coûts et des prix, de diminuer la contribution totale de l'ordre de 100 000 € d'une année à l'autre.

Antoine ASTORG confirme la forte augmentation des dépenses informatiques, dans le cadre de la mise en œuvre d'un PCA/PRA (plan de continuité d'activité/plan de reprise d'activité). Mais, l'EPCC propose de prendre à sa charge toute la partie qui concerne les infrastructures liées au PCA/PRA et ce qui auparavant était financé par la contribution anciennement vie de campus, qui concernait la masse salariale consacrée à cette activité.

Pierre-Paul ZALIO, président indique que le PCA/PRA regroupe les dispositifs qui permettent de sauvegarder un système informatique et de récupérer les données en cas de cyberattaque ou de mise en défaut dans une situation de crise.

François TAVERNIER précise que le système de sauvegarde est délocalisé, en l'occurrence à Lognes dans le cadre de l'Université numérique Ile-de-France (UNIF).

Jonathan MARIE comprend que ces dépenses informatiques étaient auparavant fléchées sur les contributions des établissements au titre de la vie de campus, mais elles ne le sont plus cette année, ce qui permet de diminuer les cotisations de 100 000 €.

François TAVERNIER pointe de plus que de la masse salariale afférente ne pèsera plus sur les membres car elle a été intégrée au socle. En outre, le PCA/PRA aura des coûts de maintenance annuels mais, le fonds de roulement de l'Établissement public permettra de financer les premières dépenses.

Pierre-Paul ZALIO, président, souligne que l'établissement a aussi le souci de modérer les contributions des membres, ce qui s'était d'ailleurs manifesté de manière très nette et qui pouvait tendre les relations autour de la construction budgétaire. Évidemment, ce raisonnement a une limite, mais toutes ces discussions pourront être reprises à la lumière de l'exercice qui consiste à rapprocher l'architecture des recettes et l'architecture des dépenses.

De ce point de vue, l'EPCC est encore dans une logique de transition, comme c'est écrit dans la note de l'ordonnateur. Mais, au terme d'un processus qui mènera au budget 2025, un certain nombre de principes simplificateurs devront être actés, qui énonceront mieux la structure des recettes, qui repose d'une part, pour la partie du fonctionnement courant, sur des cotisations, sur de la subvention pour charge de service public, et sur des recettes propres, et d'autre part, pour les investissements immobiliers, sur les intérêts de la dotation non consommable.

En attendant, le budget initial 2024 témoigne d'une avancée un peu en quinconce : du point de vue du fonctionnement de l'établissement public, l'autonomie de gestion n'est pas encore déployée ; en revanche du point de vue de l'investissement immobilier, la dynamique pluriannuelle de décaissement est une réalité.

Enfin, il signale que le calibrage des deux contributions s'applique au budget rectificatif d'atterrissage 2023 et au budget initial 2024.

La délibération 2023-015 relative à la contribution des membres pour les services aux résidents de 2024 (anciennement vie de campus) est adoptée à l'unanimité.

5. Budget rectificatif n°2-2023 (vote)

François TAVERNIER mentionne que le budget rectificatif n°2, dit budget d'atterrissage, est un budget technique puisqu'il ajuste les prévisions d'exécution sur l'exercice 2023.

Antoine ASTORG signale que ce budget s'inscrit dans le prolongement des travaux engagés durant l'exercice 2023. Il est en outre construit sur la base d'un suivi au plus juste des dépenses financées par les contributions des membres et sur le recalage des dépenses des opérations immobilières.

Les recettes

L'établissement est financé à 57 % par des ressources fléchées afin de financer les opérations immobilières et à 43 % par des ressources globalisées. Concernant les ressources globalisées, il est à noter une évolution positive, qui est liée à l'encaissement en 2023 de recettes au titre de l'exercice 2022. S'agissant des ressources fléchées, il était prévu initialement de faire un appel à la subvention Région Île-de-France pour l'opération Porte de La Chapelle. Compte tenu du décalage de cette opération, cet appel ne se fera pas en 2023, mais en 2024.

Les contributions des membres sont marquées par une grande stabilité : la convention d'occupation reste assez stable, la contribution au titre du règlement intérieur est inchangée, la contribution pour les services aux résidents est proposée en légère diminution par rapport au BI 2023 et la convention d'acquisition documentaire est également inchangée.

Les dépenses

Il est à noter une maîtrise des dépenses de personnel, une diminution des dépenses de fonctionnement et, surtout, un recalage des dépenses liées aux opérations immobilières.

Plus exactement, les dépenses de personnel sont en diminution de 582 K€. C'est l'effet du décalage de recrutement des postes apportés par les membres dans le cadre de la phase 2 des 10+10 Humathèque en cours de discussion. Elles tiennent compte également des éléments arrêtés dans le cadre de la campagne 2023, dont la réévaluation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 (+1,5 %).

Les dépenses de fonctionnement diminuent en AE et en CP par rapport au BR1 2023 pour atteindre 15,6 M€ en crédits de paiement. Cette diminution est principalement due au décalage de paiement des factures

d'électricité d'EDF sur le PPP, puisqu'aucune facture n'a été reçue depuis mars 2023, et au décalage des études concernant le réaménagement du bâtiment EHES pour les opérations immobilières.

Les dépenses d'investissement portent principalement sur deux opérations : Porte de La Chapelle et le siège de l'EPHE. Ces dépenses diminuent pour atteindre 23,4 M€ en crédits de paiement (-37 %). Il s'agit d'un recalage du planning d'exécution des travaux pour ces deux opérations, qui conduit à reporter l'exécution de la dépense, principalement au BI 2024. Cette diminution est également liée à la baisse des indices de révision de prix.

La situation patrimoniale

Compte tenu des éléments d'exécution budgétaire, complétés des écritures comptables et corrigés des charges à payer 2022, le résultat prévisionnel est déficitaire de 2 406 k€. La capacité d'autofinancement s'obtient en le retraçant des amortissements et provisions : il s'agit en réalité d'une insuffisance de financement de 2 614 k€. Les opérations d'investissement et leur financement par les subventions amènent à une diminution du fonds de roulement de 2 635 k€.

La délibération proposée au Conseil d'administration reprend les éléments des tableaux réglementaires :

- Tableau 1 : 73,92 ETPT dont 68,27 ETPT sous plafond d'emplois et 5,65 ETPT hors plafond d'emplois.
- Tableau 2 : 23 136 719 € d'autorisations d'engagement, dont 5 202 400 € en personnel, 15 539 443 € en fonctionnement et 2 394 876 € en investissement
 - 43 990 193 € de crédits de paiement, dont 5 202 400 € en personnel, 15 552 460 € en fonctionnement et 23 235 333 € en investissement
 - 35 503 059 € de prévisions de recettes
 - Soit un solde budgétaire déficitaire de 8 487 134 €
- Tableau 4 : 10 467 708 € de prélèvement de trésorerie
- Tableau 6 : 2 406 147 € de résultat prévisionnel (perte)
 - 2 613 989 € d'insuffisance d'autofinancement
 - 2 635 255 € de diminution du fonds de roulement

Pierre-Paul ZALIO, président souligne l'effort que l'EPCC entend faire encore dans les présentations budgétaires ultérieures, afin de mieux distinguer le budget pluriannuel des opérations immobilières du budget courant, notamment pour, au-delà de la présentation des décaissements et du déficit, le CA puisse d'analyser la soutenabilité de l'EPCC en tant qu'établissement.

Par ailleurs, il pointe que ce budget est le fruit d'un travail collectif, avec Antoine Astorg, Directeur des affaires financières, et Pascal Pain, Agent comptable, qui est présent pour la première fois au Conseil d'administration, mais qui est bien connu de certains administrateurs puisqu'il a été à l'École nationale des chartes et qu'il est principalement à l'Université Paris 13 (en adjonction de service à l'EPCC). Ce travail a aussi été mené en réunion préparatoire du Conseil d'administration, sous le double regard de l'État (ministère de l'Enseignement supérieur et Bercy), et donc du contrôleur budgétaire Jean-François Dagues, également présent pour la première fois au CA.

Jean-François DAGUES relève que la dénomination de « budget rectificatif d'atterrissage » est propre à l'EPCC, mais ce terme est exact dans le sens où il rectifie les données budgétaires en fonction des derniers éléments d'actualité, notamment des projets immobiliers.

Il est vrai que, dès le départ, l'EPCC aurait pu avoir un budget principal et un budget annexe, qui aurait identifié tous les flux financiers pour les opérations immobilières qui sortent du registre commun du fonctionnement de l'établissement. Cela n'a pas été le cas. Néanmoins, il serait peut-être plus facile à terme de dissocier les deux dans la présentation, avec un focus uniquement sur la partie immobilière.

Sur le fond, il a bien aimé le BR1, donc il indique apprécier le BR2 car, du point de vue budgétaire, c'est une amélioration. Cependant, en termes de comptabilité de caisse, à l'instant T, il ne s'agit que de décalages par rapport à ce qui était prévu, donc cela n'a pas beaucoup d'impacts.

Il confirme qu'un travail a eu lieu en pré-CA avec l'ensemble des représentations, il n'a donc pas d'alerte particulière à formuler.

Pierre-Paul ZALIO, président confirme qu'il souhaite qu'un effort soit mené (il l'avait même mentionné lors de sa candidature à la présidence de l'EPCC) pour distinguer les opérations immobilières. Ce sujet sera notamment abordé en CISG (comité inter-administratif de suivi global) à la rentrée 2024.

Christophe FOUQUERÉ trouverait aussi intéressant d'avoir un budget immobilier séparé du reste des flux. Il relève notamment au budget initial un excédent de 11 M€, au BR1 un déficit de 25 M€ et au BR2/BRA un déficit de 8 M€ en lien avec les opérations immobilières et quasiment pas en lien à la vie des établissements. À partir de là, il est difficile de regarder les plus petits chiffres, qui pourraient aussi avoir leur importance. Il ne doute pas que ce sera mieux l'année prochaine, et même lorsque les constructions immobilières, qui sont lourdes pour l'établissement, seront achevées.

Pierre-Paul ZALIO, président mentionne, avant de passer au vote sur les autorisations budgétaires telles qu'indiquées aux tableaux 1, 2, 4 et 6, que le représentant de Plaine Commune a donné mandat à Johanna ETNER.

La délibération 2023-016 relative au budget rectificatif n°2-2023 est adoptée à l'unanimité.

6. Budget initial de l'exercice 2024 (vote)

Pierre-Paul ZALIO, président indique que les débats précédents ont déjà bien montré ce qui caractérise ce budget : l'importance de la part de l'immobilier et le déploiement, encore en cours, de l'autonomie, comme lors des budgets initiaux 2022 et 2023. Le fait de présenter en deux logiques budgétaires, avec le fonctionnement du campus d'une part, et l'immobilier d'autre part permettra ultérieurement d'attirer l'attention des administrateurs et de l'État sur la soutenabilité à échéance 2046 (terme de l'emprunt BEI), pour assumer à la fois la réalisation du PPP et son paiement, ainsi que la réalisation des opérations financières de phase 2, sachant qu'une période critique est anticipée pour les exercices 2028, 2029 et 2030 pour lesquels les décaissements seront très importants et le niveau de la trésorerie de l'établissement assez bas.

Par ailleurs, il indique que l'apport supplémentaire en masse salariale du ministère de 100 000 € a été intégré au budget 2024. Il considère qu'il s'agit là d'une amorce pour continuer à discuter de façon dynamique sur les besoins de l'établissement.

François TAVERNIER mentionne que ce budget de transition devrait permettre de passer plusieurs étapes durant l'exercice, à l'occasion de budgets rectificatifs. Comme le Président ZALIO l'a indiqué, le passage à l'autonomie de gestion devrait être effectif en 2024. À ce titre, il indique que les agents qui sont mis à disposition par les membres auprès de l'EPCC, notamment les contractuels, seront considérés administrativement comme faisant partie des effectifs du Campus Condorcet au 1^{er} janvier 2024, quelle que soit leur date d'arrivée effective, ce qui leur donnera droit à prétendre à la politique indemnitaire de l'EPCC en fin d'année.

Il est à noter que les discussions se poursuivent avec chacun des membres encore concernés par la fin des mises à disposition, puisque la méthode retenue par la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de l'Insertion professionnelle est de solliciter un courrier commun du Président de l'EPCC et des autres chefs d'établissement, établissant le nombre d'ETP et la masse salariale correspondante à transférer, ainsi que la création des emplois en soutien à l'Humathèque.

Ces derniers chantiers à mener, qui font l'objet d'une attente particulière des membres et qui constituent aussi une suite du rapport de la Cour des Comptes pointant la complexité du modèle actuel, ont été rouverts à l'occasion de la préparation du budget initial avec le Directeur des affaires financières et l'Agent comptable. Bernard Dizambourg, expert auprès de France Universités, assiste l'EPCC à ce titre et va prendre contact avec les chefs d'établissement pour recueillir leurs points de vue sur le modèle contributif. Il espère donc en voir aboutir tout ou partie à l'occasion des budgets rectificatifs qui acteront aussi (progressivement ou en une seule fois) l'intégration des ETP à la masse salariale.

Le budget initial 2024 est effectivement marqué par un premier transfert : celui des emplois portés par le Rectorat de Paris au bénéfice du Campus Condorcet, avec la masse salariale correspondante dès le 1^{er} janvier 2024.

Antoine ASTORG confirme que le budget 2024 est encore un budget de transition, dans l'attente d'une part du déploiement de l'autonomie de gestion, d'autre part des évolutions attendues du modèle contributif. Il intègre effectivement les effets des emplois qui étaient précédemment portés par le Rectorat.

Le budget de fonctionnement a été construit dans la continuité, avec une vigilance particulière sur les contributions des membres qui restent globalement au même niveau que celui du BR1 2023.

Le budget consacré aux dépenses immobilières, qui est financé par les intérêts de la dotation non consommable, s'élève pour la prévision 2024 à 52 M€ d'investissement, soit près de 70 % des dépenses de l'établissement.

Les recettes

Les principales évolutions s'analysent de la façon suivante :

- Intégration de la pré-notification de la subvention pour charge de service public 2024, soit 1,8 M€ concernant les personnels du Rectorat qui seront désormais des emplois de l'établissement et non plus des emplois mis en disposition.
- Au vu de l'avancée des travaux de La Chapelle, il est prévu de faire un appel de fonds auprès de la Région Ile-de-France pour un peu plus de 14 M€.

Les contributions des membres sont marquées par une grande stabilité, avec une légère baisse pour la convention d'occupation. En revanche, la contribution au règlement intérieur et la convention d'acquisition documentaire sont inchangées. Les services aux résidents sont proposés en diminution par rapport au BI 2023.

Les dépenses

Les dépenses tiennent compte :

- de la pré-notification pour ce qui concerne la masse salariale des personnels du Rectorat.
- de la projection en année pleine des emplois pourvus au cours de l'année 2023 ou laissés vacants.
- de la stabilité des dépenses de fonctionnement.
- de la très forte hausse des dépenses liées aux opérations immobilières.

Concernant les dépenses du personnel, les personnels Rectorat ont été intégrés pour 1,8 Md€. Pour le reste, elles sont basées sur un suivi au plus juste en termes d'effectif et de dépenses financées par les contributions des membres avant l'intégration définitive des emplois et des mises à disposition. Après notification définitive, il est prévu de faire un budget rectificatif pour consolider le déploiement de l'autonomie par une opération de désoclage/resoclage. En attendant ces opérations, la prévision des dépenses 2024 augmente de 28 % par rapport au budget rectificatif n°2. Cette évolution résulte de la projection en année pleine de tous les emplois pourvus en cours d'année 2023 ou laissés vacants. Elle résulte également de l'évolution au 1^{er} janvier 2024 du point d'indice pour l'ensemble des agents.

Les dépenses de fonctionnement restent stables, comme au budget rectificatif n° 2, à 15,6 M€. Elles tiennent compte du report en 2024 d'une partie des dépenses de fluides de 2023, à hauteur de 1,5 M€ en crédits de paiement. Elles tiennent compte aussi, en effet inverse, de la baisse des coûts de l'énergie liée à la passation d'un nouveau marché pour l'électricité, avec la Direction des achats de l'État, en remplacement du marché de secours de l'État. C'est un marché bien plus avantageux, qui permet de baisser le coût de l'énergie.

Les dépenses d'investissement en 2024 portent principalement sur l'opération Porte de La Chapelle pour 50 M€ et sur l'opération EPHE pour 2 M€, ainsi que sur le remboursement de l'emprunt du PPP pour 2,5 M€. Hors opérations immobilières, les investissements sont moins significatifs et concernent principalement la mise en œuvre du PCA/PRA.

La situation patrimoniale

Le solde budgétaire, complété des écritures comptables, permet d'aboutir à un résultat prévisionnel déficitaire de 142 k€, une capacité d'autofinancement négative de 359 k€. Les opérations d'investissements et leurs financements par les subventions amènent à une diminution du fonds de roulement de 935 k€.

Il est proposé la délibération suivante :

- Tableau 1 : 118,65 ETPT dont 109,4 ETPT sous plafond d'emplois et 9,25 ETPT hors plafond d'emplois.
- Tableau 2 : 34 504 329 € d'autorisations d'engagement, dont 8 656 310 € en personnel, 14 462 019 € en fonctionnement et 11 386 000 € en investissement
79 832 994 € de crédits de paiement, dont 8 656 310 € en personnel, 15 603 194 € en fonctionnement et 55 573 490 € en investissement
50 690 866 € de prévisions de recettes
Soit un solde budgétaire déficitaire de 29 142 128 €
- Tableau 4 : 32 747 184 € de prélèvement de trésorerie
- Tableau 6 : 142 464 € de résultat prévisionnel (perte)
358 629 € d'insuffisance d'autofinancement
934 629 € de diminution du fonds de roulement

Camille GOIRAND souhaite savoir combien de personnes sont concernées par le transfert du Rectorat à l'EPCC.

François TAVERNIER précise qu'elles sont au nombre de 23. En revanche, Il s'agit d'une mesure technique dans la mesure où le plafond d'emploi réel n'augmente pas.

Pierre-Paul ZALIO, président propose d'adopter le budget initial et de faire, comme lors de la précédente délibération, un vote unique sur les autorisations budgétaires relatives à l'ensemble des tableaux 1, 2, 4 et 6.

La délibération 2023-017 relative au budget initial de l'exercice 2024 est adoptée à l'unanimité.

7. Fiche modificative ayant pour objet la réalisation de travaux d'aménagement au sein du bâtiment de Recherche Nord du Campus (vote)

Pierre-Paul ZALIO, président rappelle que le campus d'Aubervilliers compte 11 bâtiments, dont de 9 construits en partenariat public-privé (PPP).

François TAVERNIER explique qu'une fiche modificative est un véhicule contractuel entre l'établissement public et le partenaire Sérendicité pour les principales opérations, prévu dans le cadre du PPP.

Plus spécifiquement, cette fiche modificative marque un tournant dans la vie du campus. En effet, au sein de l'École nationale des chartes, et plus précisément de l'URFIST (Unité régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique), des locaux, qui avaient initialement été pensés pour accueillir une unité de recherche d'archéologie, sont devenus une salle d'enseignement, impliquant quelques travaux qui ont été pilotés par les équipes d'exploitation et service du campus et les équipes techniques de l'École nationale des chartes, mais réalisés par le partenaire.

Pierre-Paul ZALIO, président invite Michelle BUBENICEK à éclairer les administrateurs sur ce qu'est l'URFIST.

Michelle BUBENICEK précise que l'Unité régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique de Paris est l'une des 5 URFIST du réseau géré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'URFIST de Paris est rattachée à l'École nationale des chartes. Elle a tous ses locaux, depuis la présente rentrée université, au bâtiment de Recherche Nord du Campus.

Les collègues apprécient ces nouveaux locaux, le confort des bâtiments et des équipements, par rapport à ce qu'était le siège de l'URFIST, c'est-à-dire une partie d'un immeuble privé rue des Bernardins dans le 5^{ème} arrondissement.

L'une des conditions du fonctionnement parfait de l'URFIST de Paris était de pouvoir disposer en particulier d'une salle d'enseignement numérique, avec des branchements d'ordinateurs très précis. Pour l'aménagement de cette salle, force est de constater que toutes les équipes du campus ont été d'une très grande réactivité. Elle les en remercie.

L'URFIST a deux publics de destination : d'une manière native, l'accompagnement des doctorants sur toutes les problématiques liées à l'IST, que ce soit l'identité numérique du chercheur ou le maniement de l'ensemble des bases de données bibliographiques ou de recherche, et par ailleurs une mission de formation continue des personnels de documentation et de bibliothèque. L'URFIST fonctionne sur toutes ces thématiques en bonne intelligence avec les équipes de l'Humathèque sur un certain nombre de problématiques communes.

La délibération 2023-018 relative à la fiche modificative ayant pour objet la réalisation de travaux d'aménagement au sein du bâtiment de Recherche Nord du Campus est adoptée à l'unanimité.

8. Délégation de pouvoir au Président pour signer les fiches modificatives du Contrat de Partenariat Public Privé négociées après la date de mise à disposition des bâtiments (vote)

Pierre-Paul ZALIO, président pointe que cette délégation de pouvoir vise à permettre à l'établissement d'avoir une relation plus fluide avec le partenaire.

François TAVERNIER souligne que, pour permettre une bonne réactivité sur certains chantiers, respectueuse des délégations du Président et de la bonne information des membres du conseil d'administration, il s'agit de fixer des seuils à l'échelle d'un contrat de partenariat, soit aujourd'hui sur 22 ans.

Ainsi, le Président aurait la capacité, avant d'en informer le conseil d'administration suivant, de signer des fiches modificatives dans la limite de 1 M€ en fonctionnement sur la durée du contrat de partenariat, de 1 M€ en gros entretiens sur la durée du contrat de partenariat et de 3 M€ en investissement à l'échelle d'une opération.

La délibération 2023-019 relative à la délégation de pouvoir au Président pour signer les fiches modificatives du Contrat de Partenariat Public Privé négociées après la date de mise à disposition des bâtiments est adoptée à l'unanimité.

9. Règlement public de l'Humathèque (vote)

Pierre-Paul ZALIO, président propose, par rapport au projet de règlement public des lecteurs et utilisateurs de l'Humathèque qui a été distribué, une modification en séance : la cigarette serait proscrite sur la terrasse, compte tenu qu'un début d'incendie s'est déclenché sur les massifs herbacés du jardin suspendu de l'Humathèque.

Plus généralement, **Stéphanie GROUDIEV** relate que l'objectif du document est d'encadrer les droits et les devoirs des lectrices/lecteurs de l'Humathèque, et de préciser un certain nombre de règles à adopter dans certains espaces, qui visent la bonne préservation des collections et la sûreté des personnes.

Classiquement, les bibliothèques, aussi bien municipales qu'universitaires et de recherche, ont ce genre de règlement public, qui a aussi vocation à être opposable. Il permet aux personnels qui effectuent le service public de pouvoir se référer à un document écrit.

Il est prévu dans les statuts de le réviser assez régulièrement.

François TAVERNIER mentionne qu'il est donc proposé à l'article 10, qui précisément porte sur le comportement des lecteurs et règles de fonctionnement, d'enlever la mention en italique : « Fumer ou utiliser une cigarette électronique dans l'enceinte de l'Humathèque, *en dehors des terrasses du bâtiment...* ». Ainsi, il ne sera plus autorisé de fumer sur les terrasses.

Fabrice VIRGILI comprend l'interdiction de fumer pour des raisons de sécurité, mais il ne voit pas pourquoi les cigarettes électroniques seraient également interdites, parce qu'elles ne présentent pas de risques d'incendie.

Christine NEAU-LEDUC relève qu'elles contiennent des batteries qui pourraient prendre feu.

Fabrice VIRGILI estime dans ce cas qu'il faudrait aussi interdire les téléphones.

François TAVERNIER indique qu'il pourrait être écrit « Les lecteurs ne sont pas autorisés à fumer dans l'enceinte de l'Humathèque, y compris sur les terrasses », avec entre parenthèses « l'usage de la cigarette électronique est autorisé sur les terrasses ».

Régis SCHLAGDENHAUFFEN demande si beaucoup de personnes fument sur ces terrasses.

Pierre-Paul ZALIO, président invite quoi qu'il en soit, au sein du périmètre de l'établissement public, de proscrire la cigarette et la cigarette électronique (y compris sur les terrasses), d'une part pour maximiser la sécurité, d'autre part pour des raisons de santé publique.

Thomas JEAN-JOSEPH signale qu'il va exposer quelques remarques que sa prédécesseure, Francine Filoche, avait sur le règlement intérieur :

- Au point 10, il est écrit « Comportement des lecteurs et règlement de fonctionnement ». Or, le terme « comportement » peut être un peu agressif. Il pourrait être adouci en mettant « bonnes pratiques de travail à l'Humathèque ».
- il manque une mention pour dire que le règlement intérieur est révisable, modifiable, selon certaines conditions, peut-être en conseil d'administration ou dans une autre instance.

Par ailleurs, il demande comment sera communiqué ce règlement intérieur auprès des usagers de l'Humathèque.

Pierre-Paul ZALIO, président pointe qu'un règlement intérieur fixe des règles obligatoires. Or avoir des bonnes pratiques relève du domaine de la *soft law*, c'est-à-dire des règles non obligatoires. Néanmoins, les formulations y sont plutôt bienveillantes : « Chacun veillera au respect d'autrui et à favoriser dans les espaces publics une situation de calme. Les lecteurs sont priés de se conformer en toute circonstance et avec bonne volonté aux dispositions du présent règlement ».

Il souligne que les règlements intérieurs sont toujours révisables. Par définition, ce sont des documents vivants. Il faut pouvoir abroger des règles obsolètes, créer d'autres règles en lien avec des pratiques nouvelles, y compris d'usage de la bibliothèque.

Stéphanie GROUDIEV indique que le règlement intérieur sera disponible sur le site Internet du Campus Condorcet. Il y sera également fait mention au moment des nouvelles inscriptions, au niveau de la banque d'accueil. Et, dans certains espaces qui ont des règles de fonctionnement propres, celles-ci seront rappelées aux lecteurs par le biais d'un affichage in situ.

Fabrice VIRGILI explique son vote opposé. Il comprend qu'il soit nécessaire d'adopter un règlement intérieur pour l'Humathèque, mais il a quand même le sentiment que les interdictions se diffusent sans être questionnées. Concernant le vapotage, il n'est pas convaincu par les arguments sur la santé publique, car il faudrait dans ce cas interdire beaucoup de choses.

Pierre-Paul ZALIO, président le note et le remercie avec humour de faire vivre la conflictualité, qui est l'une des dynamiques du monde social.

Suite à une remarque en aparté de M. DAGUES, contrôleur budgétaire, il est précisé à l'article 17 dernier paragraphe après somme « au titre du remboursement éventuel des ouvrages ».

La délibération 2023-020 relative au règlement public de l'Humathèque est adoptée à la majorité (2 voix contre et 6 abstentions).

10. Désignation d'une personnalité qualifiée membre du conseil scientifique (vote)

Pierre-Paul ZALIO, président rappelle que Maria Giuseppina MUZZARELLI, professeure de l'histoire médiévale à l'Université de Bologne, avait été nommée au Conseil scientifique.

Elle a demandé à être relevée de ses fonctions au premier semestre 2024. Il convient donc de la remplacer, conformément à l'article 6 du règlement intérieur.

Avec Danielle TARTAKOWSKY, il a présenté au Bureau, qui propose les personnalités qualifiées du Conseil scientifique, la candidature de Haidy GEISMAR de l'University College of London, qui est professeure d'anthropologie. Elle est notamment connue pour travailler sur le rapport entre anthropologie et muséographie et sur la question des mécanismes de restitution des œuvres, sur l'anthropologie digitale. Ses publications sont nombreuses, dans des champs qui peuvent intéresser le travail du conseil scientifique.

Par ailleurs, elle a des responsabilités dans l'équipe qui accompagne l'installation de l'East Campus sur l'ancien site olympique à Londres (Queen Elizabeth Olympic Park).

La délibération 2023-021 relative à la désignation d'une personnalité qualifiée membre du conseil scientifique est adoptée à l'unanimité.

11. Contrats, conventions et marchés signés (information)

Pierre-Paul ZALIO, président pointe qu'ont été soumis aux administrateurs les contrats, conventions et marchés qui ont été signés par délégation qui a été donné à l'ordonnateur.

12. Points divers

Stéphanie SANGAY signale avoir reçu, avec Gérard GENIAUT, une lettre de la part des représentants du personnel du campus, qui a aussi été envoyée aux chefs d'établissement, concernant le régime de primes des agents.

En effet, des primes exceptionnelles ont été versées l'année dernière suite aux grèves de décembre 2021 qui visaient à dénoncer les conditions de travail et surtout le manque de budget et de postes. Or, seuls les agents de l'EPCC en ont eu, pas les personnels mis à disposition.

2023 sera aussi une année d'inégalité au niveau des primes.

En revanche, à partir de 2024, elle note que tous les collègues seront désormais sur le même régime de primes.

Pierre-Paul ZALIO, président signale avoir fait état de cette lettre au dernier Bureau.

François TAVERNIER mentionne quelques points de précision et de nuance.

Si l'année dernière un régime exceptionnel de la politique indemnitaire a été décidé, son existence n'était pas liée directement au mouvement de grève.

Il existe des possibilités réglementaires dans les établissements publics de mettre en place des primes de fin d'année. Dans le cadre du RIFSEEP, c'est le CIA et un équivalent pour les personnels contractuels. L'établissement public s'était doté des fondements lui permettant de verser des primes de fin d'année, mais ce n'est pas le cas de tous les établissements. Certains n'ont pas, car c'est un dispositif tout à fait optionnel, de complément indemnitaire annuel ou de prime de fin d'année. Ils n'ont donc pas la faculté juridique de verser cette prime. En revanche, les établissements qui portent des mises à disposition et qui ont ce dispositif vont le mobiliser. Aussi, l'EPCC va proposer de prendre en charge, par conventionnement, des primes de fin d'année pour ces agents qui sont mis à disposition.

Effectivement, toutes les situations ne seront pas réglées en 2023. Il faudra attendre le transfert dans le courant de l'année 2024 pour qu'elles le soient.

L'inégalité entre les agents a été évoquée à plusieurs reprises au Comité social d'administration par les organisations syndicales du campus. Cette situation, qui ne pouvait pas perdurer, est d'ailleurs aussi l'une des

raisons pour lesquelles, avec le ministère, tout a été mis en œuvre pour passer aussi rapidement que possible à l'autonomie de gestion.

Gérard GENIAUT indique que les représentants du personnel de l'EPCC souhaitent qu'une réponse leur soit apportée, non seulement de la part du Président du Campus Condorcet, mais également des présidents des autres établissements.

François TAVERNIER observe que ce sera une réponse du Président ZALIO pour l'ensemble du Bureau, mais il veut bien reconnaître qu'elle a trop tardé.

Christophe FOUQUERÉ estime effectivement qu'il ne serait pas sain que chacun des présidents réponde à cette lettre, parce qu'il pourrait y avoir des réponses différentes. Le mieux est de prévoir une réponse collective à travers la présidence du Campus Condorcet.

Gérard GENIAUT pointe qu'avoir une réponse en fonction des établissements permettraient aux agents mis à disposition de savoir s'ils pourraient recevoir ou non une prime de fin d'année en 2023.

Christine NEAU-LEDUC observe que les établissements qui n'ont pas de texte afférent n'ont pas la possibilité de verser une prime de fin d'année. Elle ajoute que, parfois même, au sein des établissements, les situations sont distinctes entre les contractuels et les titulaires.

La difficulté disparaîtra l'année prochaine pour Campus Condorcet, mais elle perdurera dans les UMR où il peut y avoir des personnels CNRS et des personnels de plusieurs universités qui ont des modes de rémunération différents. C'est donc une question beaucoup plus vaste.

Pierre-Paul ZALIO, président la remercie de cette analogie.

Il insiste sur le fait que les établissements, qui ont accompagné la création du Campus Condorcet, l'ont fait avec les moyens juridiques dont ils disposaient. Il n'est pas envisageable de faire plus. La position de Cour des comptes est ferme sur ce plan. Par le passé, un Agent comptable avait été mis en débet pour avoir versé à la demande de l'un de ses prédécesseurs des primes pour des personnels dont il n'était pas l'employeur, pour précisément, essayer de trouver une solution à cette situation. Cela a été relevé et sanctionné.

Fabrice BOUDJAABA partage les propos de Christine NEAU-LEDUC. Dans l'ESR, étant donné que beaucoup de structures sont mixtes, les personnels dépendent de différents employeurs. Ce problème existe même à l'échelle des directeurs d'unité. Au CNRS, il est prévu une prime pour ceux qui sont employés par le CNRS, mais pas nécessairement quand l'employeur est l'université.

Thomas JEAN-JOSEPH demande par ailleurs si le rapport de l'IGESR sera présenté prochainement dans une instance de dialogue.

Pierre-Paul ZALIO, président ne sait pas encore quelle publicité sera donnée à ce rapport qui a été transmis au ministère et au cabinet de la ministre. En revanche, si l'EPCC a la possibilité de le présenter, il le sera pour que chacun en ait connaissance.

Delphine PAGES a aussi interrogé le cabinet de la ministre et ce point est en cours d'examen.

Christine NEAU-LEDUC serait également très intéressée de découvrir ce rapport, au titre de membre du Campus Condorcet.

Pierre-Paul ZALIO, président le note.

Avant de lever la séance à 11 heures 45, il propose que les administrateurs fassent une visite de l'exposition « Figures militantes du sport populaire – mouvement social et histoire du sport au XX^e siècle, avant l'inauguration qui aura lieu à 13 heures. Il relève que la conférence inaugurale a eu lieu à 10 heures avec Pascal Ory et a fait salle comble.

Stéphanie GROUDIEV ajoute que La Fédération sportive et gymnique du travail du département accompagne l'exposition toute la journée, avec des animations sportives ouvertes à tous.